

2024

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



ÉDITORIAL



Florence CAYLA
Présidente du SYDOM

En 2024, le SYDOM a poursuivi et lancé plusieurs projets importants, axés sur la réduction et la valorisation des déchets. Florence CAYLA, Présidente du SYDOM Aveyron, présente l'avancée de ces travaux en répondant à trois questions.

Où en est le déploiement du tri des biodéchets en sacs orange sur le territoire aveyronnais ?

Le tri des biodéchets en sacs orange a connu une nette progression en 2024. Cinq Communautés de Communes ont ainsi adopté ce dispositif au cours de l'année : Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons en avril, les dernières communes du Pays de Salars en mai, Millau Grands Causses en juin, Pays Rignacois en septembre, et Decazeville Communauté en novembre.

Grâce à ce déploiement progressif, près d'un tiers des habitants aveyronnais a adopté ce nouveau geste de tri. Les autres collectivités pourront rejoindre le dispositif en 2025 ou 2026, en fonction des capacités de déploiement et de la mise en service de KEREa, qui valorisera les ordures ménagères et les biodéchets de l'ensemble du territoire du SYDOM.

Le terrassement de la plateforme de l'Unité de Tri et de Valorisation de Déchets KEREa s'est achevé en 2023. Quel est l'état actuel des travaux de construction ?

Les travaux avancent bien et respectent le calendrier de SOLENA Valorisation, notre délégataire. Après le terrassement, la construction des bâtiments industriels a commencé en avril 2024. Un site de cette envergure demande précision et rigueur, qualités mises en œuvre par les entreprises spécialisées mobilisées sur le chantier. La prochaine étape sera le montage des équipements de tri, méthanisation, bioséchage et compostage. La livraison finale est prévue pour 2026.

En 2025, les collectivités adhérentes vont transférer une partie de leur compétence « déchèterie » au SYDOM. Où en est cette réorganisation ?

La gestion de cette nouvelle compétence à la carte en confiant au SYDOM les prestations de traitement ou de transport a nécessité un renforcement des équipes avec le recrutement de deux nouvelles personnes. Tout au long de l'année 2024, elles ont travaillé à la préparation et à la mise en place des différents marchés de prestations de service nécessaires à ces nouvelles missions, pour un démarrage opérationnel en janvier 2025.

SOMMAIRE

Rétrospective 2024.....	p.4
-------------------------	-----

1 LE SYDOM AVEYRON.....	p.6
1- Une compétence, un territoire.....	p.6
2- Une organisation et des emplois.....	p.7

2 LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS.....	p.8
1- Le tri à la source des biodéchets en sacs orange.....	p.8
2- Zoom sur l'avancement du chantier KEREAS.....	p.10
3- Installation de panneaux photovoltaïques à Solozard.....	p.11

3 LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	p.12
1- Les déchets transportés.....	p.12
2- La collecte sélective.....	p.14
3- Les produits conditionnés.....	p.14
4- Les ordures ménagères et la collecte biflux.....	p.15
5- Le tout-venant de déchèterie et les DEA.....	p.16

4 LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DÉCHÈTERIE.....	p.17
---	------

5 LA CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES OMR	p.18
1- Une méthodologie normée permettant les comparaisons.....	p.18
2- Des résultats riches d'enseignement.....	p.19

6 LES INDICATEURS FINANCIERS.....	p.20
---	------

1- Le budget du SYDOM.....	p.20
2- Les modalités de financement.....	p.20
3- Une politique tarifaire rigoureuse.....	p.22
4- Le coût du traitement ramené à l'habitant.....	p.23
5- Les soutiens financiers.....	p.23
6- Produits des droits d'accès à ECOTRI.....	p.23
7- Principales prestations sous contrat.....	p.24

7 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX.....	p.25
---	------

1- Diminuer la quantité de déchets enfouis et mieux valoriser les déchets recyclables.....	p.25
2- Développer la valorisation énergétique des refus.....	p.26
3- Les performances de valorisation des déchets recyclables.....	p.27

8 LA COMMUNICATION.....	p.28
--------------------------------	------

1- Bilan des animations.....	p.28
2- Visites d'ECOTRI.....	p.29
3- Partenariats avec des associations locales.....	p.31
4- Communication sur les biodéchets.....	p.32
5- Campagne sur le tri du verre.....	p.33

RÉTROSPECTIVE 2024

10
janvier

Jeu concours

Remise des prix aux cinq gagnants du jeu concours organisé dans le cadre de la campagne de communication du SYDOM sur les erreurs de tri.



Visite de l'installation de tri robotisée

Le SYDOM était honoré d'accueillir Madame Laurence MAGNE, Vice-Présidente de Sète Agglopôle Méditerranée, avec ses équipes pour une découverte du dispositif de tri des biodéchets en sacs orange sur le site d'Arsac.

12
mars

1^{er}
avril

KEREA

Démarrage des travaux de l'Unité de Tri et Valorisation des Déchets ménagers et assimilés KEREA à Viviez.



Visite de sites

Le SYDOM avait le plaisir de recevoir Thomas VACHEY Directeur du SITCOM Côte Sud des Landes (40) et ses services. Cette rencontre a permis au SITCOM de visiter ECOTRI et l'installation de tri robotisée à Arsac.

4
avril

26
avril

Visite officielle

Visite de Marie LEBEC, Ministre chargée des relations avec le Parlement. En présence de Valérie MARTIN SAINT-LÉON, Sous-Préfète de Millau, et du député et ancien président du SYDOM, Jean-François ROUSSET.



Visite de l'installation de tri robotisée

Le Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, Michel WEILL, accompagné de ses 5 Vice-présidents, ainsi que Bénédicte FOURQUET Directrice du SDD82 sont venus visiter l'installation du tri des biodéchets à Arsac.

29
mai

**10
juin**

Étude de décarbonation

Présentation de l'étude de décarbonation de nos activités de transport de déchets par EDF.



KEREA

Visite du chantier KEREA en présence des services des collectivités adhérentes dans le cadre de la réunion trimestrielle.

**24
sept.**

**14
oct.**

Visite de l'installation de tri robotisée

Le SYDOM a reçu les élus et services des Syndicats Sud Rhône Environnement (SRE), SMIRITOM et SICTOMU.



Compétence déchèterie

Validation en Comité Syndical des choix de scénarios des collectivités concernant la compétence déchèterie.

**16
oct.**

**4
déc.**

Gouvernance

Monsieur Alain ALONSO est nommé Vice-Président et Monsieur Francis BERTRAND est nommé membre du Bureau.



Procédure

Rejet des requêtes portées par l'association ADEBA et consorts contre le permis de construire et l'autorisation environnementale de KEREA par deux arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel de Toulouse.

**5
déc.**

1 LE SYDOM AVEYRON

1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets effectuée par les collectivités de proximité (Syndicat Intercommunal, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération). Il assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 273 312 habitants sur un territoire de 8 661 km². En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

La compétence traitement du SYDOM englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

18

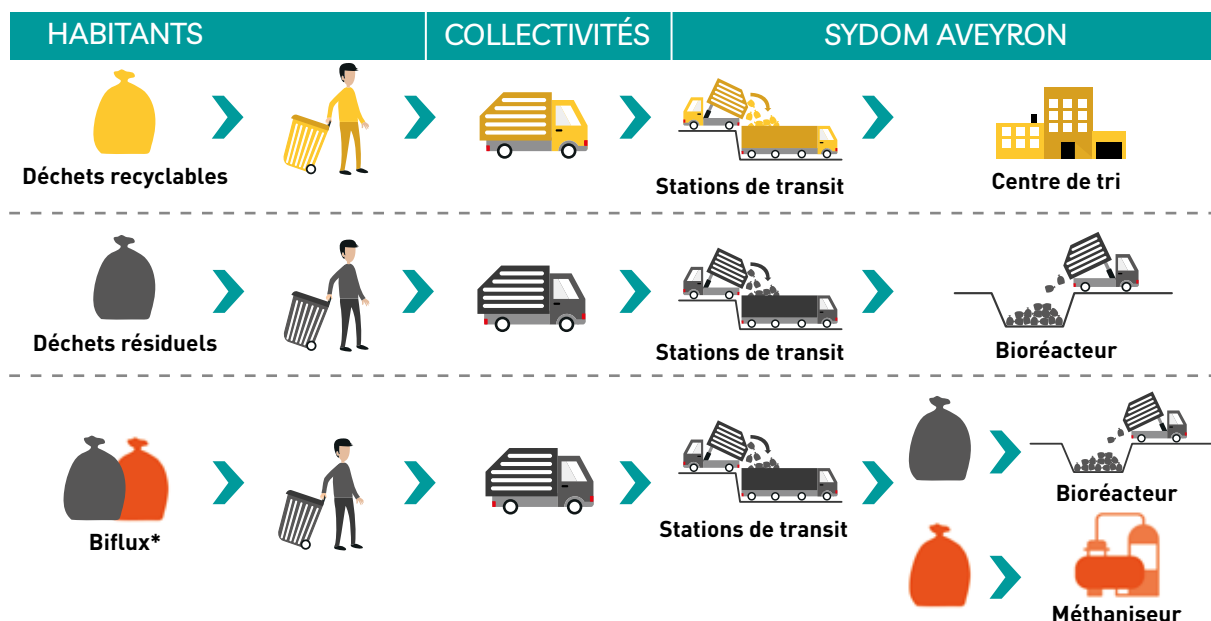
intercommunalités
et le Département

282

communes

273 240

habitants



*Dans le cas de la collecte biflux, les sacs orange de biodéchets (cf p.8) sont collectés simultanément aux sacs d'ordures ménagères.

2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, d'un bureau, de groupes de travail et de services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2024 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

Les équipements de traitement et de valorisation :

- 1 centre de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 9 stations de transit ;
- UTVD* Trifyl ;
- UTVD* SYDOM (en construction).



Au 31 décembre 2024, l'effectif était de 21 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.

*UTVD : Unité de Tri et de Valorisation

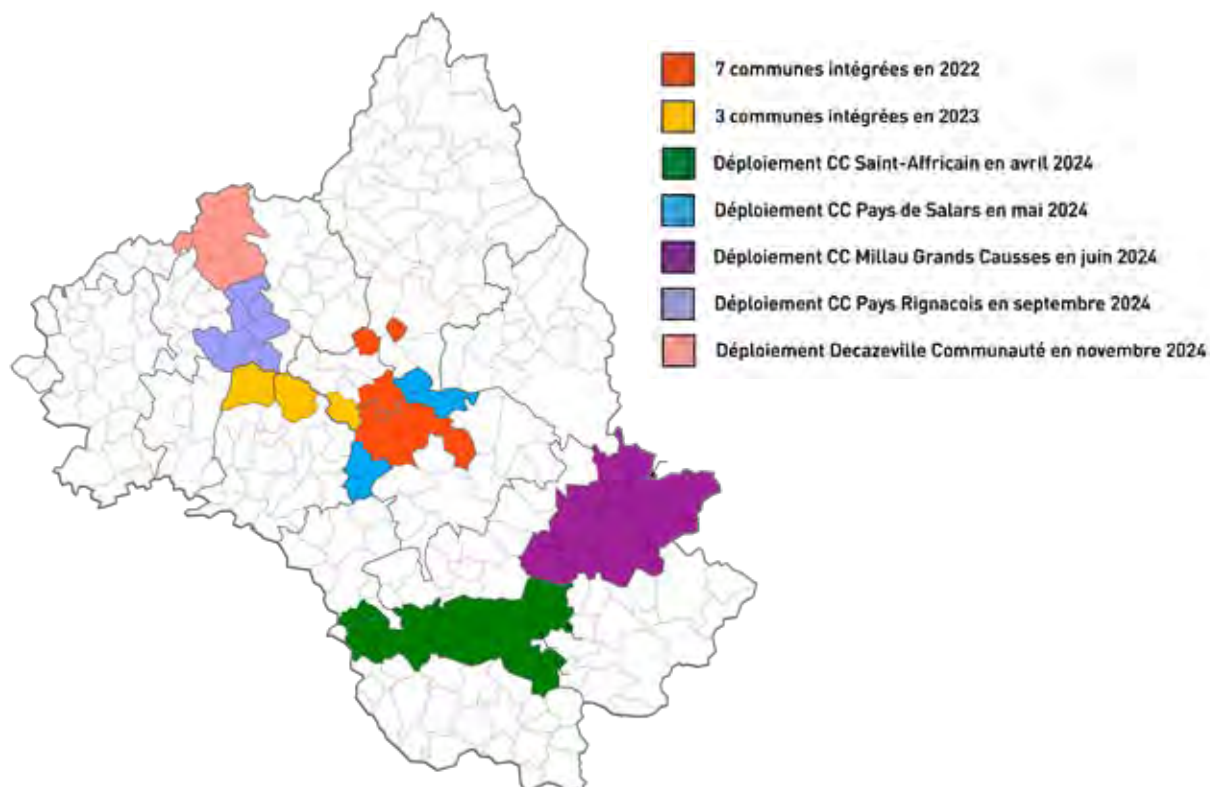
2 LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

1- LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS EN SACS ORANGE

a. Le déploiement du dispositif auprès d'un Aveyronnais sur trois

Solution complémentaire au compostage de proximité, le dispositif de tri à la source des biodéchets en sacs orange est progressivement déployé sur le territoire aveyronnais, en attendant sa généralisation avec l'ouverture de l'installation de tri et de valorisation des déchets ménagers KERE. En fin d'année 2024, ce nouveau geste de tri est possible pour près de 90 000 habitants soit un Aveyronnais sur 3, répartis sur 64 communes.

Équipés d'un bioseau et de sacs orange, les habitants sont invités à y déposer leurs déchets alimentaires, restes de tables et de cuisine ainsi que les aliments périmés (non emballés) y compris ceux qui ne sont pas compostables. Bien fermé, le sac orange est ensuite déposé dans le même contenant que celui des ordures ménagères, la séparation entre les deux flux étant effectuée à l'usine de valorisation par un tri robotisé. Ce dispositif très simple et peu contraignant permet de détourner les biodéchets des ordures ménagères et de valoriser cette matière organique.



b. Des premiers résultats très encourageants

Aux côtés des services techniques des collectivités, les agents du SYDOM ont tenu des permanences dans chaque commune pour la dotation des habitants en bioseaux et en sacs orange. En moyenne sur l'ensemble du territoire en collecte biflux, ce sont 45% des foyers qui ont adopté le tri à la source des biodéchets.

Les caractérisations conduites fin 2024 sur les ordures ménagères permettent de dégager par territoires un ratio de biodéchets collectés grâce au sac orange, exprimé en kg par habitant et par an.

Avec un ratio moyen de 7,5 kg/hab collectés, ce sont 432 tonnes de biodéchets qui ont été détournées de la poubelle noire pour une valorisation matière et énergétique via l'unité de tri et de valorisation (UTVD) de Trifyl.

Au regard de la proportion de déchets organiques encore présents dans les ordures résiduelles, un ratio de collecte des biodéchets en sacs orange de 20kg/hab/an constitue un objectif cohérent et atteignable à court terme.

Au total en 2024 :

90 075
habitants éligibles



7,5 kg

par an et par habitant
de biodéchets valorisés

432 tonnes
de biodéchets collectés



2-ZOOM SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER KEREA



a. Contexte

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le SYDOM et ses collectivités adhérentes sont tenus d'accompagner les habitants dans une démarche de prévention et de réduction des déchets pour atteindre à l'horizon 2025, l'objectif de réduction de 50 % d'enfouissement par rapport à 2010.

C'est pourquoi le SYDOM a décidé d'agir à son niveau en dotant les Aveyronnais d'une solution de valorisation et de traitement des déchets ménagers et en déployant une collecte de biodéchets en sacs orange.

Le SYDOM a confié la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement, à la société délégataire SOLENA Valorisation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) qui a débuté le 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 25 ans. À l'issue de cette période, KEREa située sur la commune de Viviez deviendra propriété du SYDOM.

b. Installation de tri et de valorisation des déchets ménagers

KEREa est une installation de tri et de valorisation des déchets disposant d'outils industriels de haute technologie, qui permettront de trier puis de valoriser le contenu des sacs noirs, le tout-venant de déchèteries, les refus de tri et les biodéchets. Alors qu'aujourd'hui 100% de nos sacs noirs et de notre tout-venant de déchèteries sont enfouis, avec KEREa 70% de leur contenu sera valorisé et seuls les 30% de déchets résiduels non valorisables seront enfouis.

c. Avancement du chantier

Après le terrassement débuté en septembre 2022 et l'aménagement de la plateforme finalisé en octobre 2023, l'année 2024 a vu s'ériger les premiers bâtiments industriels de KEREa.

En avril 2024, a eu lieu le lancement des travaux, le montage de la grue et la réalisation des fonds de fouille des fondations des bâtiments.

En fin d'année 2024, les bâtiments principaux étaient achevés et prêts à accueillir début 2025 les premiers équipements de tri et de valorisation.

3-INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À SOLOZARD

a. Solozard : une installation en post-exploitation

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Solozard, située sur la commune de Villefranche-de-Rouergue, couvre une superficie globale de 98 201 m² et a réceptionné des déchets de 1979 à 2018. Le SYDOM Aveyron gère le site depuis le 1^{er} janvier 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ISDND ne réceptionne plus de déchets et est entrée en période de suivi long terme, dite de post-exploitation.

b. Valorisation des parcelles foncières

Le 20 juin 2024, Florence CAYLA Présidente du SYDOM, Jean-Sébastien ORCIBAL, Maire de Villefranche-de-Rouergue, et les représentants d'URBASOLAR, entreprise spécialisée dans le photovoltaïque et les centrales solaires, ont signé une convention pour le développement, la construction et l'exploitation de panneaux photovoltaïques à Solozard.

La convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard constitue une opportunité de valorisation des parcelles foncières non utilisées et de production d'énergie renouvelable.

À la suite de cette signature officielle et jusqu'à septembre 2027, se dérouleront l'étude d'impact, la conception du parc photovoltaïque, l'étude de raccordement, le porter à connaissance, le dépôt du permis de construire et l'appel d'offres de la CRE 5 (Commission de Régulation de l'Énergie).

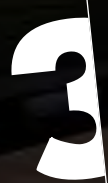
Les travaux débuteront en septembre 2027 pour une mise en service de la centrale photovoltaïque mi-2028.

Cette installation produira

7 500 MWh/an

soit la consommation électrique annuelle d'environ 4 300 habitants

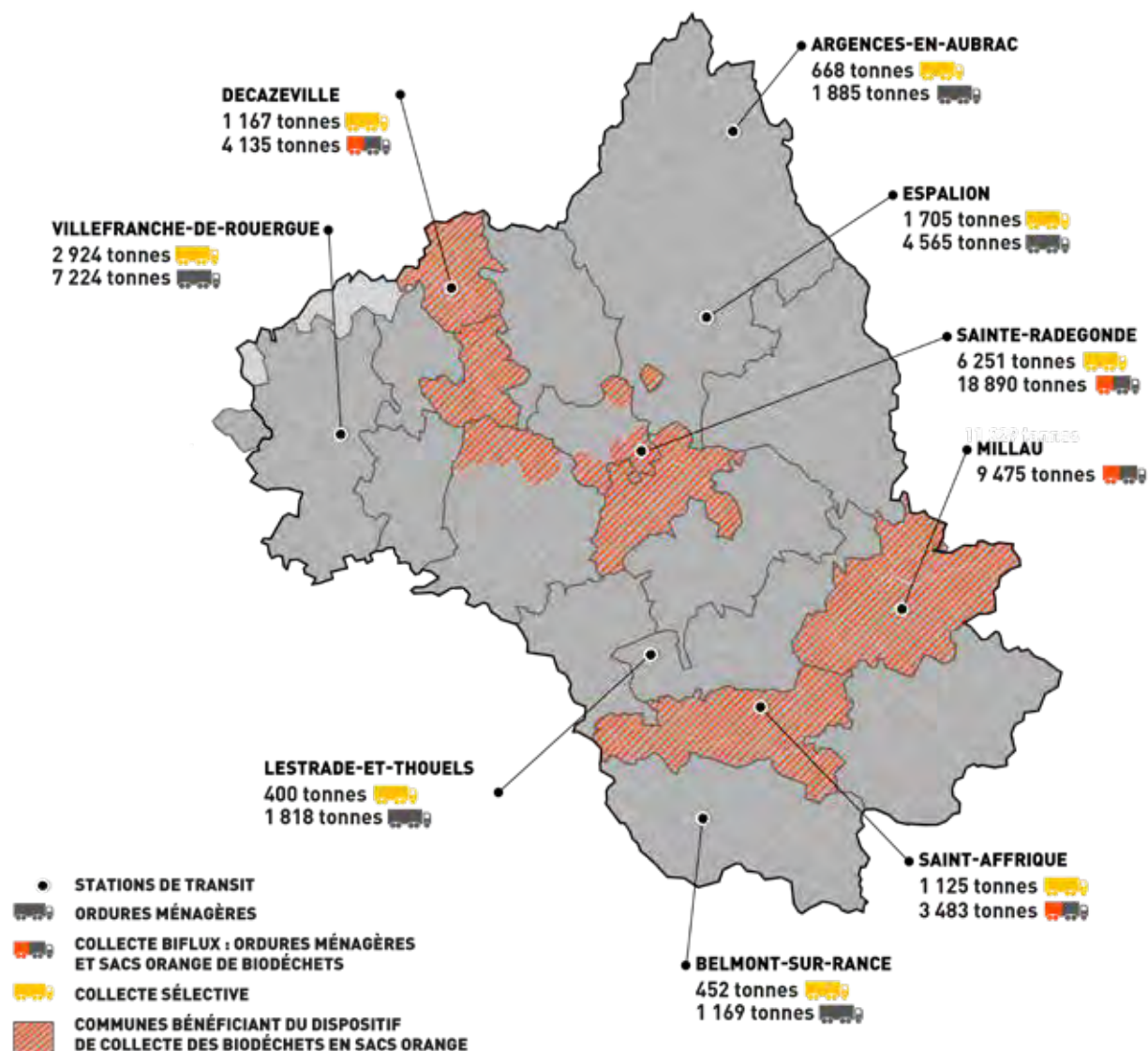




LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte et des sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité. Le but est de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2024, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 9 stations de transit.



En séparant l'activité "collecte" de l'activité "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;
- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;
- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, les collectivités du territoire en assurent le fonctionnement pour le compte du SYDOM.

À l'issue d'un appel d'offres, l'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés listés en page 24.

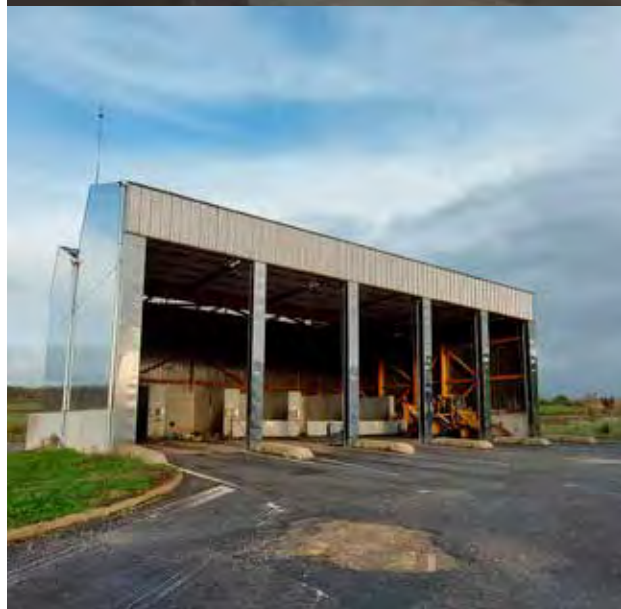
67 336 t
transportées en 2024

dont

14 692 t de déchets recyclables

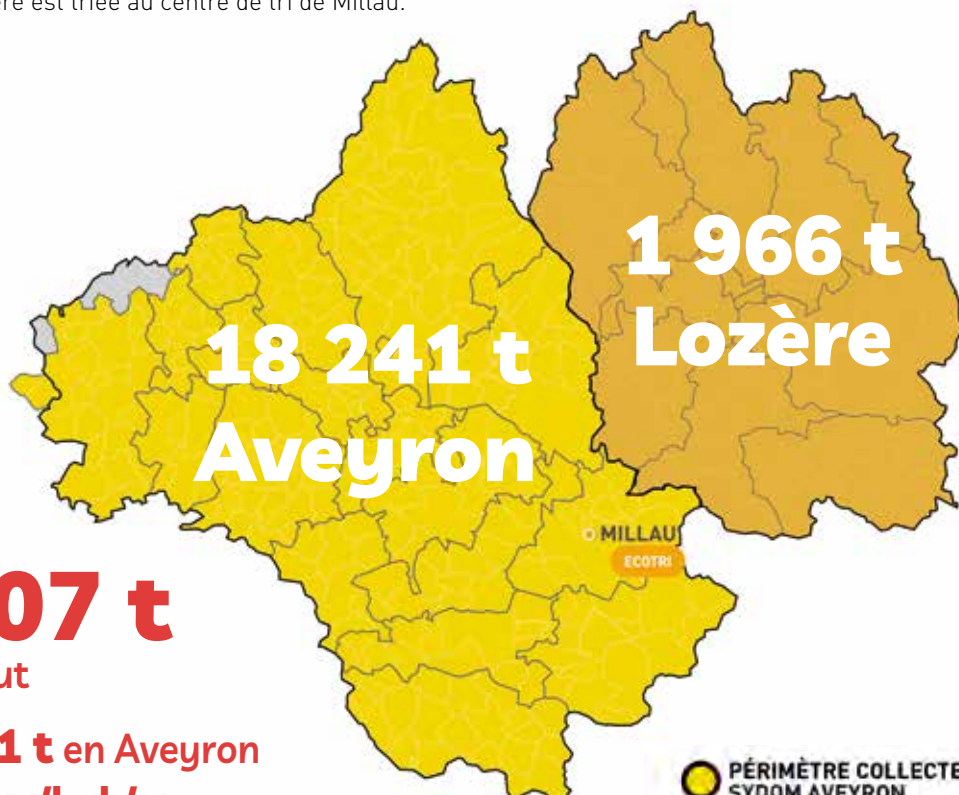
52 644 t de déchets résiduels
et de biodéchets

soit une baisse de **1 137 t**
par rapport à 2023



2-LA COLLECTE SÉLECTIVE

Toutes les collectivités aveyronnaises proposent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages et du papier en porte-à-porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire. Grâce à ECOTRI, le SYDOM a assuré le tri de 20 207 tonnes de collecte sélective dont 18 241 tonnes en provenance des 273 312 habitants aveyronnais et 1 966 tonnes en provenance des Lozériens. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte sélective du SDEE de la Lozère est triée au centre de tri de Millau.



3-LES PRODUITS CONDITIONNÉS

ECOTRI réceptionne du papier et du carton préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ces produits sont issus de points d'apport volontaire et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

1 428 t
de déchets conditionnés

dont
195 t de papier
1 233 t de carton

- 88 t entre
2023 et 2024

4-LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE BIFLUX

52 644 tonnes de déchets résiduels ont été traitées dans le cadre d'un marché public avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

Les ordures ménagères sont enfouies au bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn). Sur ce site, le biogaz produit est valorisé énergétiquement sous forme d'électricité et de biométhane.

Pour la collecte biflux, le tri des sacs orange et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des biodéchets triés ont été effectués sur l'UTVD de Trifyl avec une valorisation matière, de la production d'énergie et de compostage de biodéchets.

52 644 t

de déchets résiduels

dont **371 t**

de déchets d'activités
économiques (DAE)

dont **51 841 t**

d'ordures ménagères

soit **189,7 kg/hab/an**

d'ordures ménagères produites

-5,7 kg/hab/an

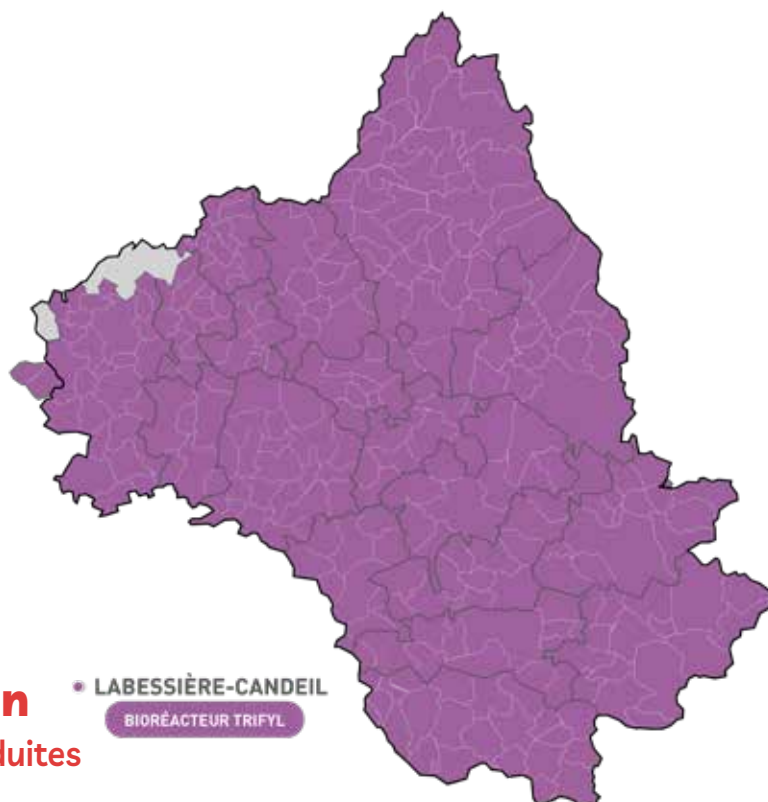
entre 2023 et 2024

dont **432 t**

de biodéchets collectés en biflux

soit **7,5 kg/hab/an**

de biodéchets



-  PÉRIMÈTRE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
-  COLLECTIVITÉS HORS PÉRIMÈTRE SYDOM

5-LE TOUT-VENANT DE DÉCHÈTERIE ET LES DEA

7 757 tonnes de tout-venant de déchèteries ont été enfouies dans le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre d'un marché public avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

Depuis 2015, dans le cadre du contrat signé avec ECOMAISON, l'éco-organisme en charge de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), des bennes dédiées ont été déployées sur la quasi-totalité des déchèteries aveyronnaises (43 déchèteries sur 49). Ces bennes ont permis de collecter 5 459 tonnes de mobilier usagé en 2024.

La plateforme de compostage des déchets verts d'ECOTRI à Millau a permis de traiter 2 553 tonnes de déchets verts et de produire 1 654 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement est assurée par la société SMTVD.

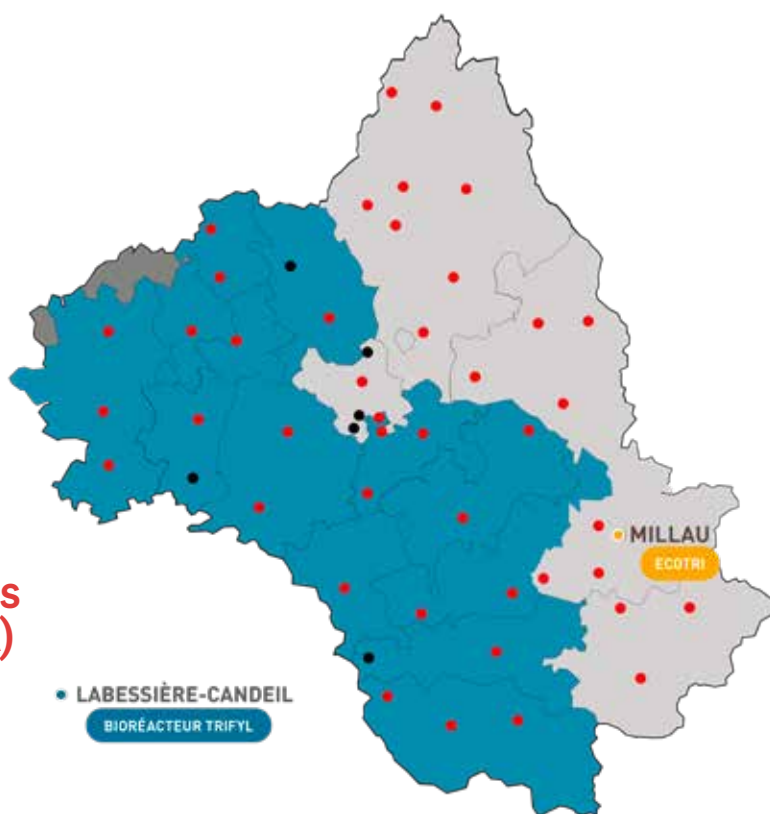
7 757 t
de tout-venant
de déchèterie

soit **56,5 kg/hab/an**
de tout-venant
soit **+ 2,1 kg/hab/an**
entre 2023 et 2024

5 459 t
de déchets d'éléments
d'ameublement (DEA)

soit **20 kg/hab/an**
de DEA
soit **+ 1,4 kg/hab/an**
entre 2023 et 2024

2 553 t
de déchets verts



● DÉCHÈTERIES DISPOSANT D'UNE BENNE POUR LES D.E.A

● DÉCHÈTERIES SANS BENNE POUR LES D.E.A.

■ PÉRIMÈTRE COLLECTE
DU TOUT-VENANT DE DÉCHÈTERIE
TRAITÉ AU BIORÉACTEUR DE TRIFYL

■ GESTION DU TOUT-VENANT
HORS SYDOM

■ COLLECTIVITÉS HORS
PÉRIMÈTRE SYDOM

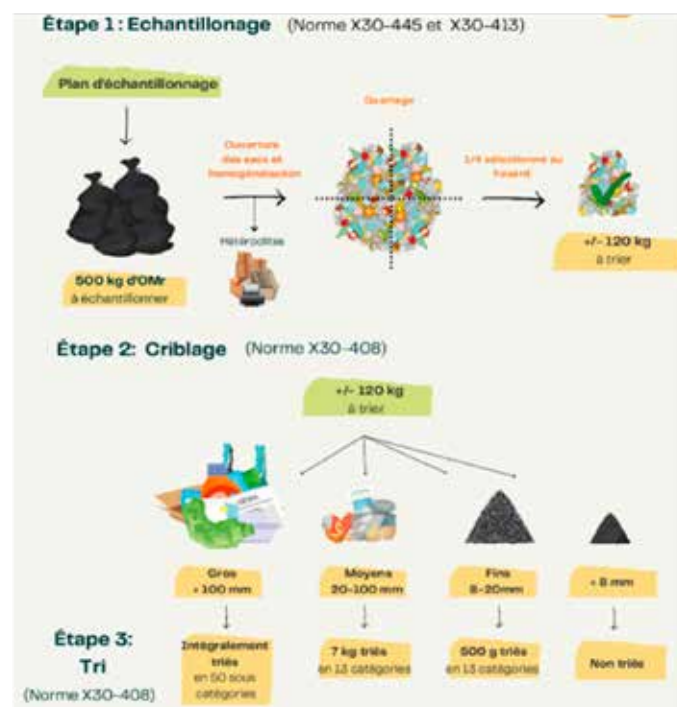
5-LA CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION DES OMR

1-UNE MÉTHODOLOGIE NORMÉE PERMETTANT LES COMPARAISONS



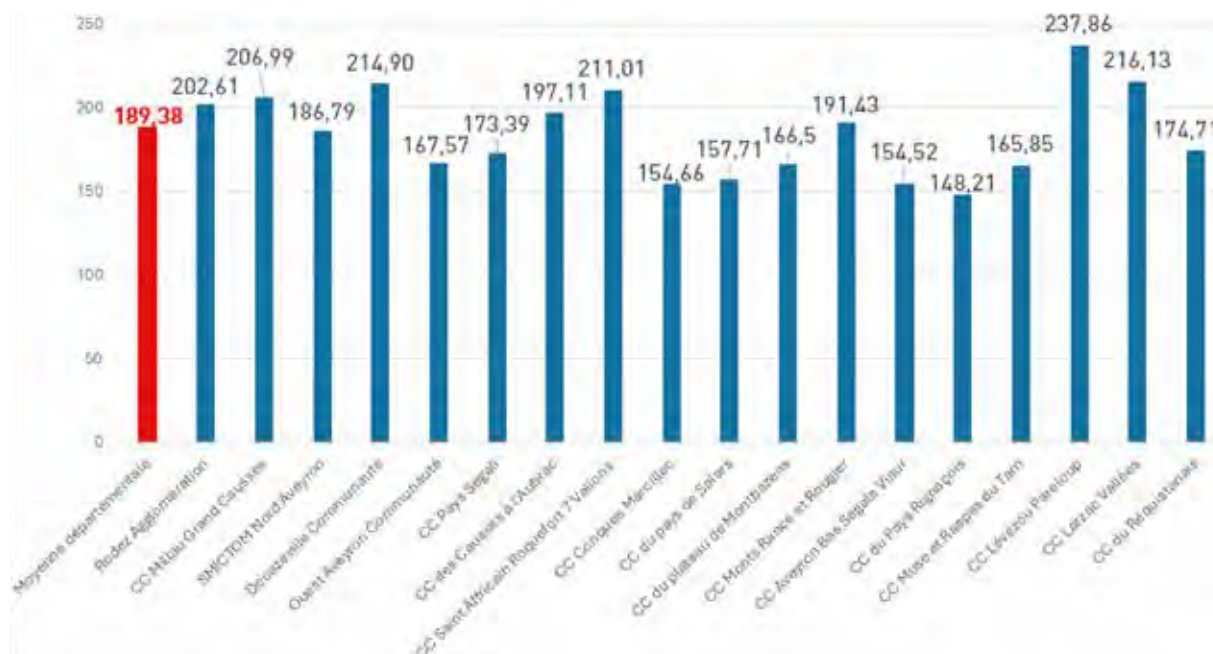
Une caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a pour objectif de connaître précisément le contenu de la poubelle noire par typologie d'habitat afin de fournir aux collectivités des indicateurs pertinents pour la mise en place d'actions de prévention visant à la réduction des déchets.

Confiée à un bureau d'études, la campagne de caractérisation des OMR 2024 s'est déroulée de septembre à décembre sur une sélection de tournées proposées par les 18 intercommunalités. À l'arrivée des bennes sur les stations de transit, 73 échantillons ont été prélevés selon la norme X30-445 puis triés dans le respect de la norme X30-408.

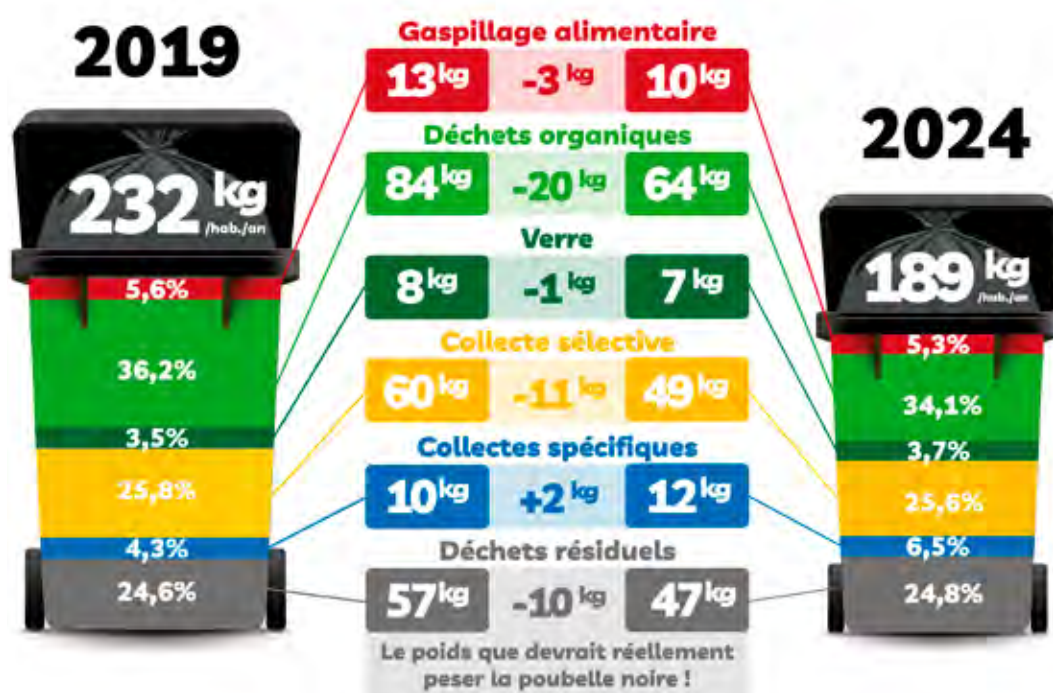


2 – DES RÉSULTATS RICHES D'ENSEIGNEMENT

Depuis la précédente campagne en 2019, les consignes de tri ont évolué avec le passage en novembre 2021 au tri de tous les emballages et le déploiement progressif de la collecte des biodéchets en sacs orange. La campagne de caractérisation 2024 a permis de mettre en évidence l'impact de ces changements. Toutes les collectivités adhérentes du SYDOM voient leur poubelle noire réduite par rapport à 2019, avec des ratios variables selon la typologie d'habitat.



Entre 2019 et 2024, la poubelle noire type du SYDOM Aveyron a été réduite de 43 kg, soit une baisse de 19 %. Avec un ratio de 189 kg/hab/an, le SYDOM reste en dessous des moyennes nationale (246 kg/hab/an en 2021) et régionale (245 kg/hab/an en 2023).



6-LES INDICATEURS FINANCIERS

1-LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 29 536 386,05 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 22 723 011,72 € pour la section de fonctionnement et 6 813 374,33 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

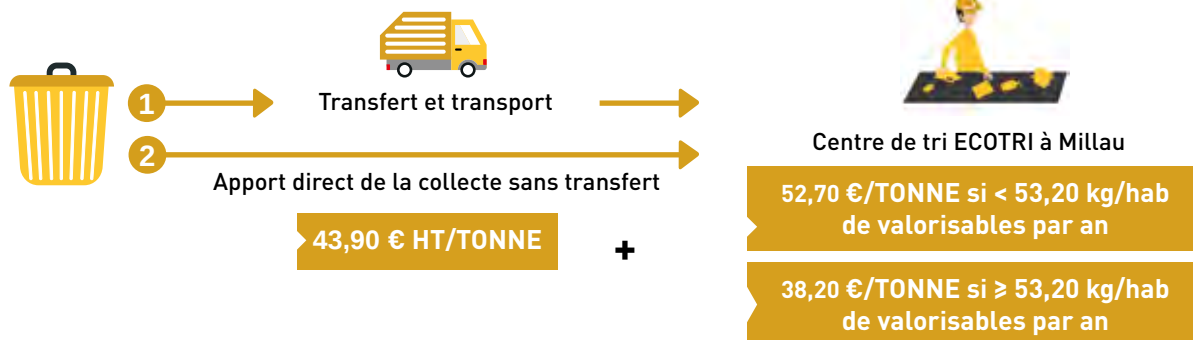
Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui s'élève à :
1,58 € HT par habitant pour le département,
3,15 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes.
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène ses déchets (station de transit ou centre de tri).

a. Les tarifs pour la collecte sélective

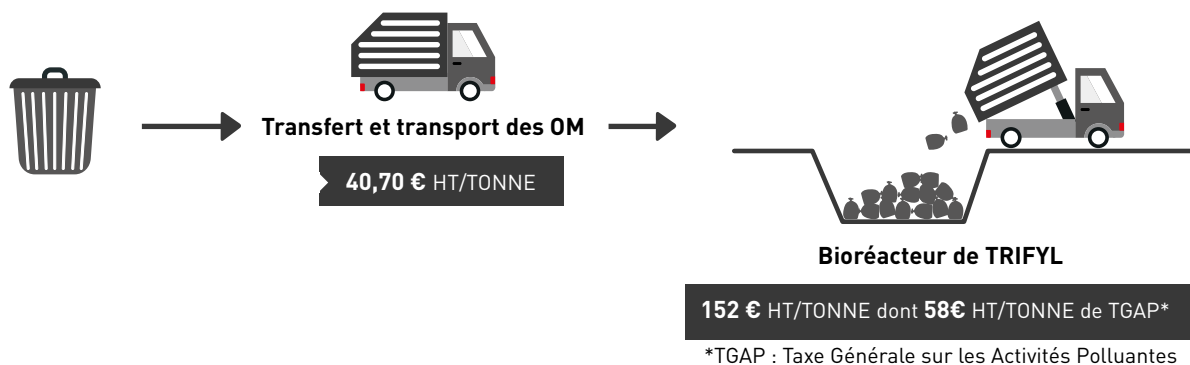
La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée au centre de tri.



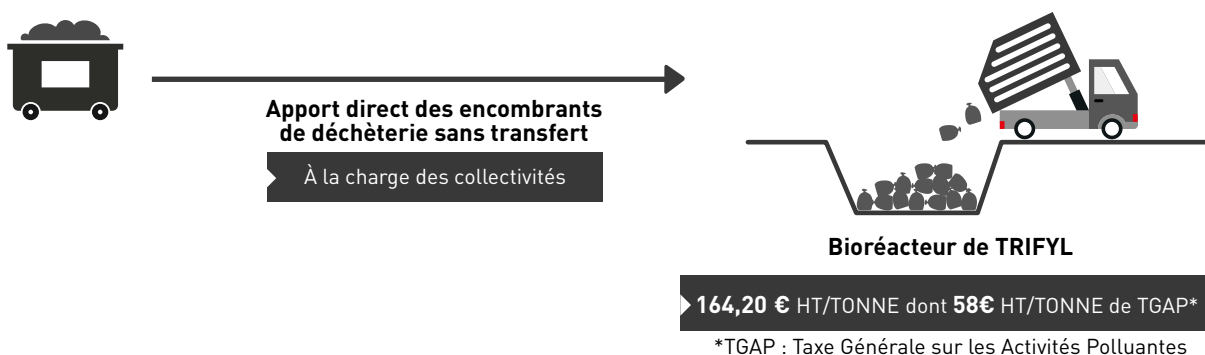
Depuis 2023, une nouvelle tarification incitative de la prestation de tri a été instaurée. La tarification applicable est fonction des performances de collecte des seuls déchets valorisables (emballages et papiers hors refus). La performance de référence correspond à l'objectif de performance à atteindre fixé par le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets.

b. Les tarifs pour les déchets résiduels

- ① Les ordures ménagères sont acheminées vers une station de transit avant d'être amenées au bioréacteur de TRIFYL à Labessière-Candeil dans le Tarn.



- ② Les encombrants de déchèteries sont directement acheminés au bioréacteur de TRIFYL.



c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

À ECOTRI, les collectivités et les professionnels peuvent bénéficier du conditionnement de leurs papiers et de leurs cartons collectés séparément. La plateforme de compostage leur permet également d'y déposer leurs déchets verts afin qu'ils soient transformés en compost.



Conditionnement des cartons, papiers

37,30 € HT/TONNE

De ce montant sont déduites les recettes liées à la revente du papier et du carton.



Plateforme de compostage déchets verts

49,10 € HT/TONNE



3-UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

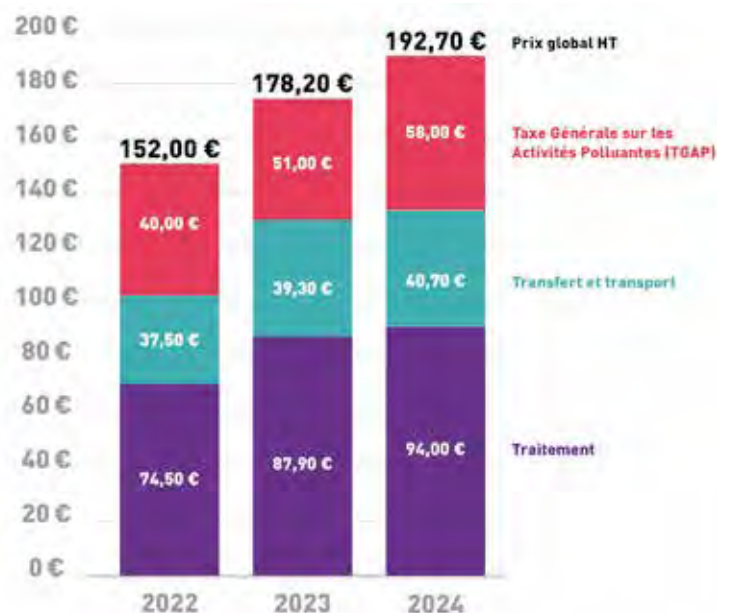
L'objectif des élus du SYDOM est de privilégier une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses.

D'autres paramètres extérieurs viennent impacter les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à 10% pour le traitement des Ordures Ménagères et 5.5% pour le tri des emballages et des papiers ;
- l'évolution défavorable des cours des matériaux.

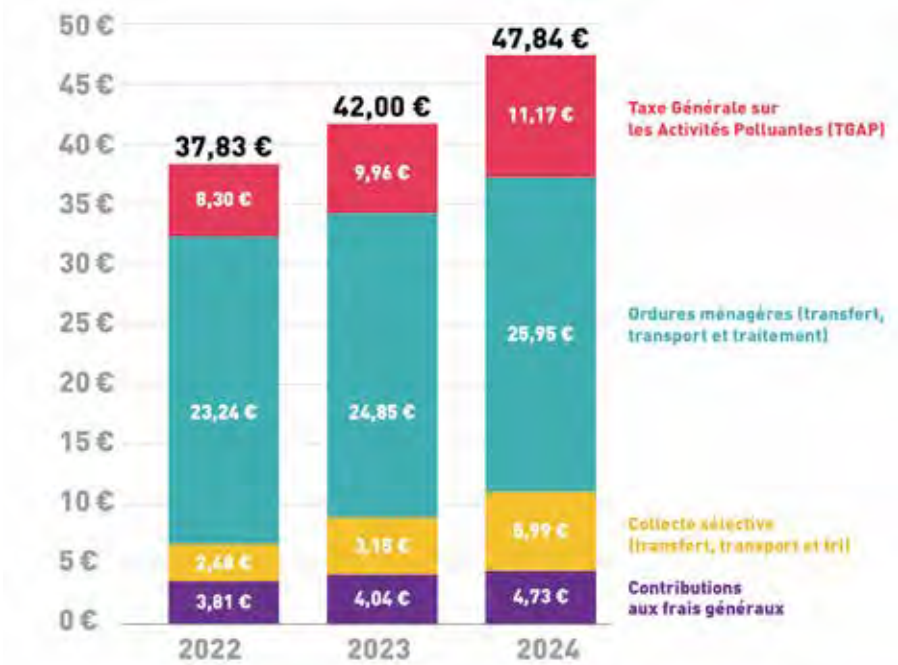
Avec l'externalisation du traitement des déchets sur le site de Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'État, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler à la hausse de façon conséquente le prix du traitement des déchets. En 2024, le SYDOM a poursuivi son optimisation des coûts de transport et de traitement dont il a la gestion malgré une augmentation conjoncturelle du prix du traitement. La trajectoire à la hausse de la TGAP définie par la loi de finances se poursuit pour tendre vers le montant cible de 65€ HT par tonne en 2025.

Évolution du prix global à la tonne HT à partir des stations de transit :



4-LE COÛT DU TRAITEMENT RAMENÉ À L'HABITANT

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :



La part liée à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'accroît pour les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 11,17 € HT par habitant.

5-LES SOUTIENS FINANCIERS

TYPE DE SOUTIEN	SOMMES PERÇUES
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2024	3 534 100,00 €
Solde soutiens CITEO 2023	1 122 030,45 €
Solde soutiens CITEO 2022	94 843,65 €
Revente matériaux (hors papiers collectivités) hors verre	1 423 649,47 €
TOTAL	6 174 623,57 €

6- PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS À ECOTRI

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
ECOTRI Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	2 266 613,39 €
	Entreprises	32 265,94 €
TOTAL		2 298 879,29 €

7-PRINCIPALES PRESTATIONS

SOUS CONTRAT

SMTVD **4 122 366,28 €**

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

RECYCLING CONNEXION **900 498,06 €**

Valorisation des refus d'ECOTRI en Combustibles Solides de Récupération (CSR)

SYNDICAT MIXTE TRIFYL **8 977 911,48 €**

Traitement des déchets ménagers aveyronnais.....5 029 830,22 €
Traitement des encombrants aveyronnais.....760 529,44 €
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).....3 187 551,82 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ARLES **51 557,34 €**

Transport des OM de la station de transit de Belmont-sur-Rance.....34 609,51 €
Transport de la CS de la station de transit de Belmont-sur-Rance.....16 947,83 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT BOIX **122 111,33 €**

Transport des OM de la station de transit d'Argences-en-Aubrac.....76 884,95 €
Transport de la CS de la station de transit d'Argences-en-Aubrac.....45 226,38 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT CAZOTTES **67 011,27 €**

Transport des OM de la station de transit de Lestrade-et-Thouels.....48 174,32 €
Transport de la CS de la station de transit de Lestrade-et-Thouels.....18 836,95 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MARTY **1 149 476,63 €**

Transport des OM de la station de transit de Decazeville.....80 285,78 €
Transport de la CS de la station de transit de Decazeville.....42 703,72 €
Transport des OM de la station de transit d'ECOTRI à Millau.....201 105,34 €
Transport des OM de la station de transit d'Espalion.....91 274,16 €
Transport de la CS de la station de transit d'Espalion.....50 154,27 €
Transport des OM de la station de transit Saint-Affrique.....71 058,12 €
Transport de la CS de la station de transit Saint-Affrique.....19 918,60 €
Transport des OM de la station de transit de Sainte-Radegonde.....273 337,42 €
Transport de la CS de la station de transit de Sainte-Radegonde.....117 901,33 €
Transport des OM de la station de transit de Villefranche-de-Rouergue.....122 332,29 €
Transport de la CS de la station de transit Villefranche-de-Rouergue.....79 432,60 €

TOTAL **15 390 932,39 €**

7-LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS ET MIEUX VALORISER LES DÉCHETS RECYCLABLES

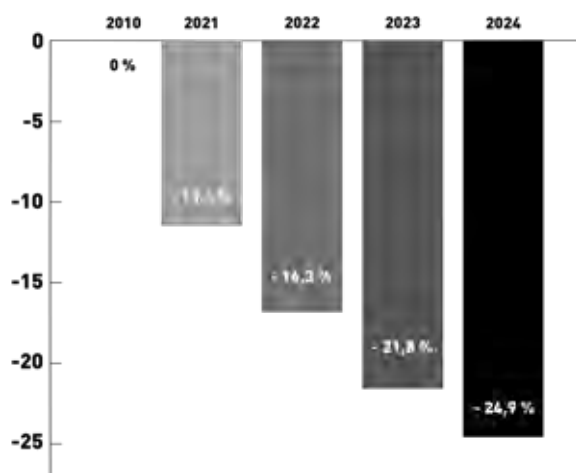
a. Les ordures ménagères enfouies

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 50 % en 2025 par rapport à 2010.

Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout-venant de déchèterie, refus de tri, etc. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

On constate une baisse significative de -24,9 % des quantités d'ordures ménagères enfouies par rapport à l'année 2010. Cette baisse des quantités de déchets enfouis doit se renforcer afin d'atteindre la cible fixée en 2025 de -50 %.

Ratio en kg par habitant OM + refus enfouis



b. Des biodéchets détournés des ordures ménagères

Encore à ses débuts, la collecte des biodéchets en sacs orange constitue un excellent moyen de détournement de la matière organique des ordures résiduelles en complément du compostage de proximité.

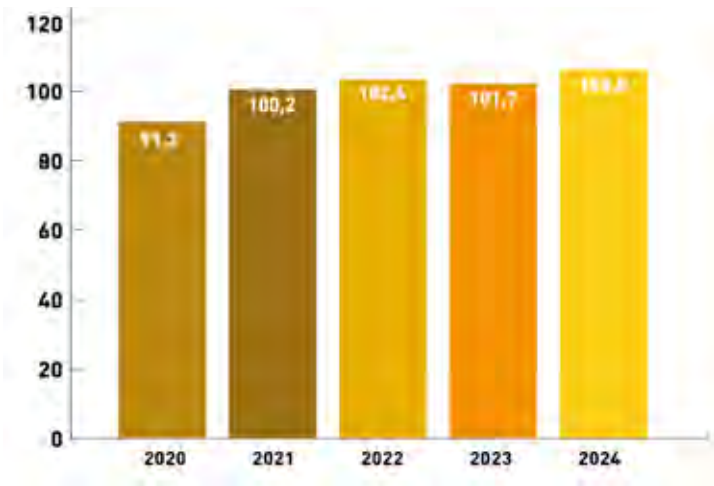
La poubelle type d'un Aveyronnais en 2024 contient près de 63 kg de déchets organiques (+10 kg de gaspillage alimentaire). Un détournement de 25 kg de biodéchets grâce aux sacs orange et à un renforcement des efforts de compostage permettra d'atteindre en 2025 l'objectif réglementaire de réduction de 13% des ordures ménagères résiduelles (base 2024), soit 6 800 tonnes valorisées.

c. La collecte sélective et le verre valorisés

Pour l'année 2024, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 105 kg par Aveyronnais et évolue à la hausse.

La simplification du geste de tri lors du passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits métaux au 1^{er} novembre 2021 constitue un des éléments clés de cette évolution à la hausse.

Ratio en kg par habitant : CS + papier + verre



2- DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES REFUS

Au centre de tri des emballages et des papiers, les déchets non conformes sont écartés des flux triés et identifiés en tant qu'erreurs de tri ou refus. Ce gisement de déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage), il est pris en charge par une entreprise spécialisée afin d'être valorisé énergétiquement.

Ces refus font l'objet d'une préparation en Combustibles Solides de Récupération (CSR) à destination des cimenteries. La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR est opérationnelle depuis 2017.



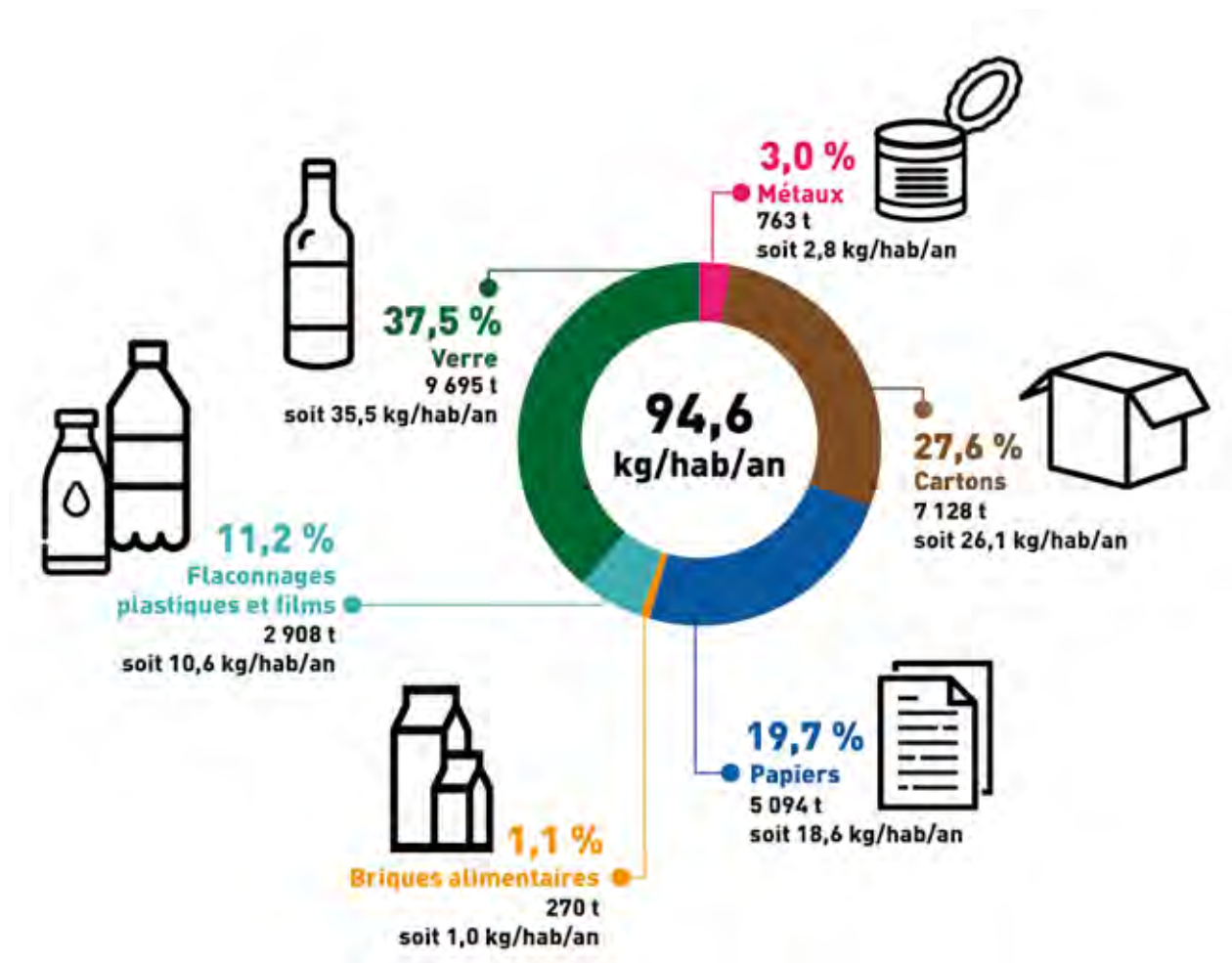
5 016 t
de refus valorisés
énergétiquement

3-LES PERFORMANCES DE VALORISATION DES DÉCHETS RECYCLABLES

En 2024, chaque Aveyronnais a valorisé 94,6 kg d'emballages et de papiers. Cela représente 25 858 tonnes recyclées. Le SYDOM intègre dans ces performances les papiers et cartons issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes. La performance globale a diminué par rapport à l'année précédente. Cette diminution est due exclusivement à la baisse de la production du papier. En effet, la dématérialisation entraîne mécaniquement une réduction de la consommation en papier qui s'accroît d'année en année. Les performances progressent pour les emballages.

25 858 t
de déchets recyclables
valorisés en 2024

- 1,5 kg/hab/an
par rapport
à 2023



8-LA COMMUNICATION

1-BILAN DES ANIMATIONS

Dans le cadre de sa mission de service public de gestion des déchets, le SYDOM propose diverses interventions et animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Celles-ci s'adressent aux particuliers, scolaires, associations, ou tout autre public.

a. Les derniers mois de la tournée du camion du Tri-Tour

Depuis novembre 2021, le camion événementiel du Tri-Tour a sillonné les routes du département pour aller à la rencontre des habitants. Aménagé en trois espaces ludiques et animé par deux animateurs, cet outil itinérant a permis de faire connaître le SYDOM auprès des Aveyronnais et de sensibiliser un grand nombre de personnes aux consignes de tri, à la réduction des déchets et aux bons gestes.



Compte tenu du succès des visites à la suite de la réouverture du parcours pédagogique d'ECOTRI en 2023 et de l'extension du tri des biodéchets en sacs orange, il a été décidé de mettre un terme à l'activité du camion du Tri-Tour. Ce dernier aura circulé pendant près de trois années et permis à de nombreux Aveyronnais de tous âges d'en apprendre davantage sur la gestion des déchets et de poser directement leurs questions sur le tri aux agents du SYDOM.

b. Développer le stand du Tri-Tour

Dans la continuité de l'animation itinérante proposée par le camion et depuis l'été 2024, le stand du Tri-Tour a été repensé pour être plus visible et identifiable. Désormais, il est équipé d'une tente spécialement conçue pour les événements, aux couleurs de la charte graphique du SYDOM.



Cet outil permet à l'équipe du SYDOM de se déplacer sur divers événements pour animer des activités autour du tri et de la réduction des déchets. Différentes activités y sont proposées : casques de réalité virtuelle, mini-paniers de basket, tableau magnétique « Tri-défi », jeux de société (Playa Playa, Maison zéro déchets, Viva Montanya, Bioviva Planet), etc. Adaptable à tous les publics, le stand peut être installé lors de foires, salons, tournois sportifs, et bien d'autres événements. Le stand permet également au SYDOM d'être présent lors des distributions des sacs poubelles organisées par les intercommunalités.

199
animations
extérieures
menées en 2024

soit près de
17 484
personnes sensibilisées

dont

1 717
lors des distributions
des sacs poubelles

1 979
sur les stands lors
d'événements

1 143
avec le camion
du Tri-Tour

2-VISITES D'ECOTRI

a. Des visites tout au long de l'année

ECOTRI, le centre de tri départemental basé à Millau, réceptionne l'ensemble de la collecte sélective (poubelle jaune) des 18 collectivités adhérentes du SYDOM Aveyron. Depuis sa réouverture en 2023 et dans l'objectif de sensibiliser le public au tri et à la réduction des déchets, le site accueille chaque semaine des groupes de visiteurs. La visite est articulée en deux temps :

- Le parcours pédagogique « La Grande aventure du Tri » qui permet d'aborder les différents modes de consommation et leur impact sur l'environnement dans l'objectif de mieux gérer ses achats, de mieux trier et de réduire les quantités de déchets produits. Pour cela, le parcours se compose de trois espaces ludiques : le supermarché, la maison et le devine-poubelle.
- La visite des équipements industriels qui présente les machines de haute technologie ainsi que la cabine de tri où les valoristes assurent le contrôle qualité des emballages et des papiers triés.

D'une durée totale de 2h30 environ, la visite est gratuite et peut accueillir 45 personnes maximum à la fois. Après plus d'un an d'ouverture au public, le parcours de visite suscite toujours autant l'intérêt des visiteurs. Les scolaires représentent la majeure partie du public accueilli et viennent en suivant les groupes de personnes retraitées. L'enjeu pour les années à venir sera de capter les actifs en proposant un autre modèle d'animation leur permettant de répondre davantage à leurs contraintes de disponibilité.



b. Les journées portes ouvertes

Deux journées portes ouvertes d'ECOTRI ont été organisées en 2024 : les mercredis 22 mai et 23 octobre. Celles-ci ont respectivement accueilli 96 et 163 visiteurs.

Le SYDOM a su initier un fort intérêt de la part d'un public hétéroclite par le biais d'une communication dédiée et appuyée pendant un mois avant chaque date. Le succès grandissant de ces journées confirme l'importance de proposer de tels événements ponctuels sortant du cadre habituel et de l'idée que l'on pourrait se faire d'une sortie en famille ou entre amis.

En faisant de ces journées un événement convivial avec un accueil bienveillant autour d'un goûter et par les échanges facilités avec les animateurs, les visiteurs se sentent libres de livrer leurs interrogations autour du tri et de la gestion des déchets. Après ces visites, un questionnaire de satisfaction a été envoyé. Les retours très positifs confirment l'enthousiasme et l'intérêt des habitants sur cette thématique. Fort de cette expérience, le SYDOM proposera régulièrement de nouvelles journées portes ouvertes.



2 540
personnes accueillies
en visite à ECOTRI en 2024

259
visiteurs présents
aux journées portes ouvertes

3-PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS LOCALES

a. Le partenariat avec le CPIE du Rouergue

Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue (CPIE), le SYDOM propose aux établissements scolaires primaires des animations sur les déchets. Sous la forme d'interventions pédagogiques, ces actions sont menées par l'équipe du CPIE. Conformément à la convention 2022-2025, le SYDOM finance la majeure partie du coût de l'animation : 215 euros sur un total de 255 euros, soit 84,31% du coût global. Le reste à charge pour les établissements scolaires s'élève à 40 euros la demi-journée. Une nouvelle version de la convention sera proposée pour 2025-2028 dans l'objectif de développer encore l'offre d'animation.

22 animations

menées durant l'année 2024

b. Le partenariat avec Causses Compost

L'association Causses Compost œuvre dans la prévention et la gestion de proximité des biodéchets. Partageant de nombreuses valeurs avec le SYDOM, notamment au sujet de la réduction des déchets, une convention de partenariat a été engagée pour une durée d'un an renouvelable.

Les actions proposées dans le cadre de ce partenariat sont mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, et ponctuellement sur les autres intercommunalités du Sud Aveyron : Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn, Lézou-Pareloup, Larzac et Vallées et Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons. Cette convention a pour objet de confier trois types de missions pour le compte du SYDOM :

- Actions de sensibilisation à destination des particuliers : stands d'animation lors d'événements locaux auprès du grand public ;
- Actions d'information aux professionnels sur le tri des biodéchets : restaurants, cafés, hôtels ;
- Actions d'accompagnement à destination des cantines scolaires : établissement d'un diagnostic de production, bilan et préconisations de tri des biodéchets.

7 animations

pour le grand public

2 diagnostics

en cantines scolaires



4-COMMUNICATION SUR LES BIODÉCHETS

a. Poursuite de la communication dans le cadre du déploiement du tri en sacs orange

En 2024, le périmètre de la collecte biflux a connu une nouvelle phase d'extension significative (voir p.8), avec l'intégration de plusieurs collectivités supplémentaires au dispositif. Pour chacune d'entre elles, un plan de communication a été proposé en amont aux élus, puis adapté en fonction des spécificités et des usages locaux. Comme à chaque déploiement, le SYDOM a pris en charge l'envoi d'un courrier d'information à l'ensemble des habitants concernés.



Un kit de communication complet a également été mis à disposition des collectivités et des communes: affiches, vidéos, supports numériques, etc. En préparation des distributions, les agents d'accueil ont bénéficié d'une formation spécifique aux nouvelles consignes de tri. Les équipes du SYDOM se sont mobilisées sur le terrain pour accompagner les distributions et sensibiliser un maximum d'habitants à ce nouveau geste de tri, dans une logique de proximité et de pédagogie.

96
distributions
de sacs orange

11 868
personnes sensibilisées
lors de ces distributions



b. Diagnostic des cantines scolaires hors du périmètre Causses Compost

Parallèlement aux diagnostics biodéchets effectués par Causses Compost pour les collectivités du Sud Aveyron, les agents du SYDOM vont mener des diagnostics auprès des écoles volontaires de la Communauté de Communes du Pays de Salars. La préparation de ces interventions a eu lieu fin 2024 pour un démarrage en 2025 et une restitution prévue en juin 2025 avec pour même objectif : l'établissement d'un bilan de production et des préconisations concernant le tri et la valorisation des biodéchets.

5-CAMPAGNE SUR LE TRI DU VERRE

a. L'importance du tri du verre

Après plusieurs actions de communication portées sur les consignes de tri des emballages et des papiers, le SYDOM Aveyron a choisi de consacrer sa campagne de fin d'année 2024 au rappel des consignes de tri du verre.

En Aveyron la collecte du verre se fait en point d'apport volontaire dans les colonnes à verre. La collecte est assurée par les collectivités adhérentes du SYDOM. L'ensemble du verre aveyronnais est acheminé vers la Verrerie ouvrière d'Albi (VOA) propriété du groupe Verallia.

b. Une campagne décalée et originale

C'est un message humoristique qui a été choisi et décliné en trois affiches colorées pour communiquer sur ce sujet. L'univers graphique et le message créés ont été développés sur d'autres supports de communication diffusés entre le 25 novembre et le 20 décembre :

- trois spots diffusés sur les radios locales
- des publications sur Facebook et Instagram pendant la durée de la campagne
- une page Internet dédiée aux consignes de tri du verre trionsleverre.fr
- un jeu concours sur les réseaux sociaux Instagram et TikTok pour sensibiliser le grand public et les jeunes aux enjeux du tri et du recyclage du verre. Se déroulant du 25 novembre au 19 décembre, le concours proposait aux participants de concevoir une vidéo portant sur le tri du verre, qui serait ensuite publiée sur les pages Instagram et TikTok du SYDOM. Les contenus reçus étaient essentiellement des mèmes (extraits de films, de vidéos de personnalités publiques détournés selon le sujet abordé). Les 5 gagnants ont été déterminés à l'issue de la période de votes en fonction du nombre de likes obtenus. Ils ont été récompensés de lots tels qu'une trottinette électrique, des bons cadeaux et des places de cinéma.

Dans le cadre de cette campagne, un kit communication regroupant l'ensemble des supports réalisés a été envoyé aux collectivités adhérentes au SYDOM et aux mairies afin qu'elles puissent se faire le relais de ce message essentiel, en utilisant les visuels dans leur bulletin communal par exemple.





Rapport d'activité édité par

SYDOM Aveyron

214 Avenue de Rodez
12450 LA PRIMAUBE

Directrice de la publication :

Florence CAYLA,
Présidente du SYDOM Aveyron

Infographie/mise en page/préresse :

SYDOM Aveyron

Crédits photographiques :

Adobe Stock

Freepik

Flaticon

SYDOM Aveyron

Studio Fegari

Urbasolar

Communauté de Communes Conques Marcillac

Bonnet & Teissier Architectes

Causses Compost

Agence Malice



**Syndicat Départemental
des Ordures Ménagères**

214 Avenue de Rodez
12450 LUC-LA-PRIMAUBE
Tél. 05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com

